



PARQUET FÉDÉRAL
Fédération Volley Wallonie-Bruxelles
Rue de Namur 84
5000 BEEZ

A l'attention des responsables du club de Olympic Tournai Team,
Monsieur Pierre RASSON (Président) Monsieur Jean-Luc LANNOIJE (Secrétaire)
pitrass@hotmail.com lannoijejeanluc@hotmail.com

Beez, le 07/04/2025

Dossier : **Pf.FVWB/2024-2025/06**

Proposition d'accord à l'amiable

Messieurs,

Conformément au Règlement Juridique de la FVWB, je vous informe que j'ai décidé de donner suite aux faits relatés dans le rapport d'arbitrage rédigé par madame Kinsley Deneweth, arbitre de la rencontre Volley Pays des Collines - Olympic Tournai Team en P3Ma du 23/03/2025.

L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Le 25/03/2025, mon Office reçoit le rapport d'arbitrage en bonne et due forme.

"Je fais ce rapport à froid, deux jours se sont écoulés depuis les faits. Les supporters de OTT ont râlé dès les premières balles. Quelques commentaires déplacés visant mon arbitrage ont été lancés tout haut de la part de 2 papas de joueurs de OTT, l'un d'eux est le papa du capitaine de OTT (numéro 8). Les commentaires étaient : « Faut se réveiller, Il y a double touches là, On peut tout faire alors ici, C'est quoi comme niveau ça, faudrait arrêter de faire des fautes pour commencer (ce commentaire était bien pour moi), etc » Vers le deuxième set, un des deux papas disait aux joueurs : « vous êtes bien meilleurs, vous êtes bien meilleurs qu'eux ». Je n'accepte pas ce genre de commentaires dénigrants. J'ai donc demandé une première fois au délégué de terrain de calmer les supporters et surtout d'éviter certains commentaires me visant ou visant les joueurs.

Au troisième set, l'autre papa (pas celui du n°8) m'a insulté de « pauvre fille » et qu'il fallait que j'arrête « mon travail ». J'ai alors appelé une deuxième fois le délégué pour le sortir de la salle et l'autre papa a suivi. Celui qui m'a insulté est sorti tout en râlant, je cite « Oui c'est ça, demande pour qu'on me sorte, c'est n'importe quoi,... ». Il m'a réellement faite passer pour une incapable et une imbécile et il savait très bien ce qu'il était en train de faire. Le match se termine et j'ajoute dans les commentaires ce qu'il s'est passé durant le match. Quand la table a fini d'envoyer le match, l'un des deux papas vient (celui qui m'a insulté de pauvre fille), avec un air menaçant vers moi, le marqueur, le coach de VPC et le capitaine de VPC. Il demande alors au marqueur, sans me regarder, quel est mon nom et mon prénom. La marqueur n'a pas répondu, je lui ai alors donné et il m'a dit « je m'en souviendrai bien, je vais te dénoncer, il faut vraiment que tu te fasses visionner, t'es qu'une incapable une pauvre fille, faut que tu te remettes en question,.. ». C'est à ce moment-là que les trois messieurs sont intervenus pour rappeler que le match était terminé et que c'était facile de s'en prendre à moi alors que je suis seule contre un bon nombre de personnes, que j'avais bien rempli ma mission, etc. La papa a continué ses commentaires mais il est ensuite parti et il n'y a pas eu de bagarres. À la fin du match, je ne me sentais pas à l'aise et jusqu'au moment de partir vers ma voiture je ne me sentais pas en sécurité. Ces deux papas et surtout celui qui m'a insulté de

« pauvre fille » avaient un air très menaçant et je pense qu'il est facile pour eux de s'en prendre à une jeune fille seule. Je ne vois pas comment on peut se mettre dans un tel état et manquer autant de respect à un individu. »

Dans le cadre de l'enquête préliminaire :

. Le 27/03/2025, mon Office vous demande votre version des faits.

Votre attention est attirée sur le fait que vous n'êtes pas obligé de donner votre version des faits et que votre déclaration sera jointe au dossier et pourra être utilisée par la suite.

Mon Office vous informe, également, que le club OTT est, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB, « coresponsable du comportement de leurs joueurs, membres, supporters... Une poursuite disciplinaire à l'encontre d'un club est possible dans ces conditions »

. Le 27/03/2025, mon Office demande la version de plusieurs témoins, à savoir, le délégué, capitaine et marqueur de VPC.

. Le 27/03/2025, mon Office reçoit un premier témoignage : *« (...)Pour ma part et de ce que j'ai entendu, les deux supporters incriminés par l'arbitre ne disaient rien sur le Vpc ou l'arbitre mais ils disaient à leurs joueurs qu'ils n'étaient pas mauvais et qu'ils valaient mieux que ce qu'ils montraient comme jeu, ils essayaient de les rebouter vu le piètre jeu qu'ils offraient à leurs supporters. Pour moi l'arbitre a fait un excès de zèle et a créé une tension. Je suis une personne neutre même en appartenant au Vpc (...)»*Ghem Fabrice

. Le 28/03/2025, mon Office reçoit la réponse de votre club.

« Je prends connaissance de votre mail et je voudrais juste préciser que notre secrétaire et moi-même n'étions pas à ce match et qu'il est donc compliqué de donner notre version des faits.

Cependant nous condamnons fermement ce genre de comportement (qui n'est jamais arrivé par le passé ceci dit) et ne manquerons pas d'en parler aux papas concernés.

*Libre à eux de donner leur version aussi (...)»*Rasson Pierre, Président OTT 1129 »

. Le 31/03/2025, mon Office reçoit le second témoignage : *« (...)Dès le début de match les supporters adverses n'étaient pas des plus calmes. Ils ont très vite contesté la manière d'arbitrer de la referee lors du deuxième set, elle a du faire appel au délégué afin de calmer deux d'entre eux toujours aussi râleurs et pas très fair-play et contestant quasi chaque décision ou double touche qu'ils estimaient (non sifflé)*

Etant mené 2-0 et ,ne voyant pas d'évolution de leur jeu, ces parents ont continué leur dénigrement de l'arbitrage et ils auraient insulter la referee ; je n'ai pas entendu les propos tenus par ceux-ci (mais quel exemple pour leurs enfants...) elle a demandé au délégué de sortir ceux-ci de la salle.

*Après le match, après avoir signer la tablette, je discutais avec la referee et un des parents est venu demander le nom et prénom de l'arbitre et qu'il ferait le nécessaire pour quelle soit supervisé car il l'a trouvé très 'mediocre'(...)»*Sébastien Raedt (Capitaine du VPC P3 Hommes)

. Le 01/04/2025, mon Office reçoit le troisième témoignage : *« (...)Effectivement j'étais comme délégué au terrain. (...)L'arbitre m'a appelé une première fois pour me demander de calmer un supporter qui était juste derrière elle. Ce que j'ai fait, et le monsieur à été très compréhensif. Le set suivant ou 2 set après (je ne sais plus trop) , L'arbitre m'a appelé une 2 ème fois, me demandant de sortir une personne, celui ci est sorti un peu énervé (en disant quelques mots pas très sympathique à l'arbitre), et il s'est calmé très vite après. (...)»* Barbe Nicolas

. L'enquête et les témoignages permettent d'identifier une personne non affiliée mais pas la seconde visée par le rapport d'arbitrage.

- Mon Office retient des insultes, une attitude déplacée et inqualifiable en fin de rencontre de deux supporters du club d'Olympic Tournai Team, pour avoir critiquer l'arbitrage et s'être rendu à la table de marque en fin de rencontre pour demander le nom de l'arbitre.
 - Mon Office rappelle que le FAIRPLAY est essentiel dans notre sport, que celui-ci doit être respecté par tous les participants mais aussi par les spectateurs.
 - Mon Office acte que votre club condamne fermement ce genre de comportement et que les deux supporters concernés seront contactés par vos soins.
 - Mon Office reconnaît le club Olympic Tournai Team coresponsable du comportement de ses supporters, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB.
-

Au vu de l'enquête préliminaire et des considérations qui précèdent, une sanction appropriée est donc requise.

Conformément aux articles 28.1 et 28.2 du Règlement Juridique de la FVWB, mon Office vous propose le **règlement à l'amiable** suivant :

- Un avertissement à l'encontre du club Olympic Tournai Team (1129)
- Une amende de 50 euros infligée de manière absolue
- Conformément à l'article 25.2 du Règlement Juridique de la FVWB, un montant forfaitaire de 50 euros
- Ces 100 euros sont à verser pour le 07/05/2025 sur le compte BE40 0682 3469 5163 de la FVWB avec, en communication, les références du dossier.

Vous êtes invité à contacter mon office (parquet@fvwb.be) au plus tard le 14/04/2025 pour m'informer si cet accord à l'amiable vous convient.

Dès acceptation, dans le délai imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

Si vous ne donnez par suite à cette proposition, vous serez en principe cité à comparaître devant le Comité Juridique compétent.

Veuillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus.

A l'audience du Comité Juridique, le Parquet fédéral peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance (frais forfaitaires et déplacements du Comité Juridique, Parquet et témoins) seront à charge de votre club.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.



Michael SURETING
Procureur fédéral FVWB